

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0116/PR/MI portant prolongation de fermeture des bureaux de vote.

n° 2012-0116/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
10 février 2012

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2012

Date du numéro
15 février 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des régions du 7 juillet 2002

VU La Loi n°122/AN/05/5ème L portant sur le statut de la Ville de Djibouti du 01 novembre 2005

VU La Loi n°139/AN/06/5ème L du 04 février 2006 modifiant la loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des régions

VU La Loi n°149/AN/11/6ème L du 8 décembre 2011 portant modification de la loi n°174/AN/02/4ème L du 7 juillet 2002 relative à la décentralisation et statut des régions et de l'article 6 de la loi n° 122/AN/05/5ème L du 1er novembre 2005 portant sur le statut de la ville de Djibouti

VU Le Décret n°93-0023/PRE/MI du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le décret n° 2005-0189/PR/MID du 19 novembre 2005 portant composition et fonctionnement de la Commission Electorale Régionale Indépendante

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des ministères
VU Le Décret n°2011-0187/PR/MI du 13 octobre 2011 portant convocation du corps électoral et fixant la date des élections communales et régionales ainsi que les dates de dépôt des candidatures.
VU Le Décret n°0221/PR/MI du 24 novembre 2011 fixant le nombre des Conseillers Régionaux et Communaux lors des élections Régionales et Communes du 20 janvier 2012 et 10 février 2012

VU Le Décret n°2011-0227/PR/MI du 08 décembre 2011 portant modification du décret n°2011-0187/PR/MI du 13 octobre 2011 portant convocation du corps électoral et fixant la date des élections communales et régionales ainsi que les dates de dépôt des candidatures.
VU Le Décret n°2011-0228/PRE/MI du 8 décembre 2011 portant modification du décret n° 0221/PR/MI du 24 novembre 2011 fixant le nombre des Conseillers Régionaux et Communaux lors des élections Régionales et Communes du 20 janvier 2012 et 10 février 2012

VUL Le Décret n°2011-0241/PR/MI du 31 décembre 2011 portant publication des listes des candidats aux Elections Régionales et Communales du 20 janvier 2012

VUL L'Arrêté n°2011-0850/PR/MIdu 03 décembre 2011 portant désignation des membres de la CERI.SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La fermeture des bureaux de vote prévue à 18H00 est prolongée jusqu'à 19H00 dans les bureaux de vote des communes de Boulaos et Balbala.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera et enregistré au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH